



Crésus Salaires

6.5.7 - Onglet FT

6.5.7 - Onglet FT

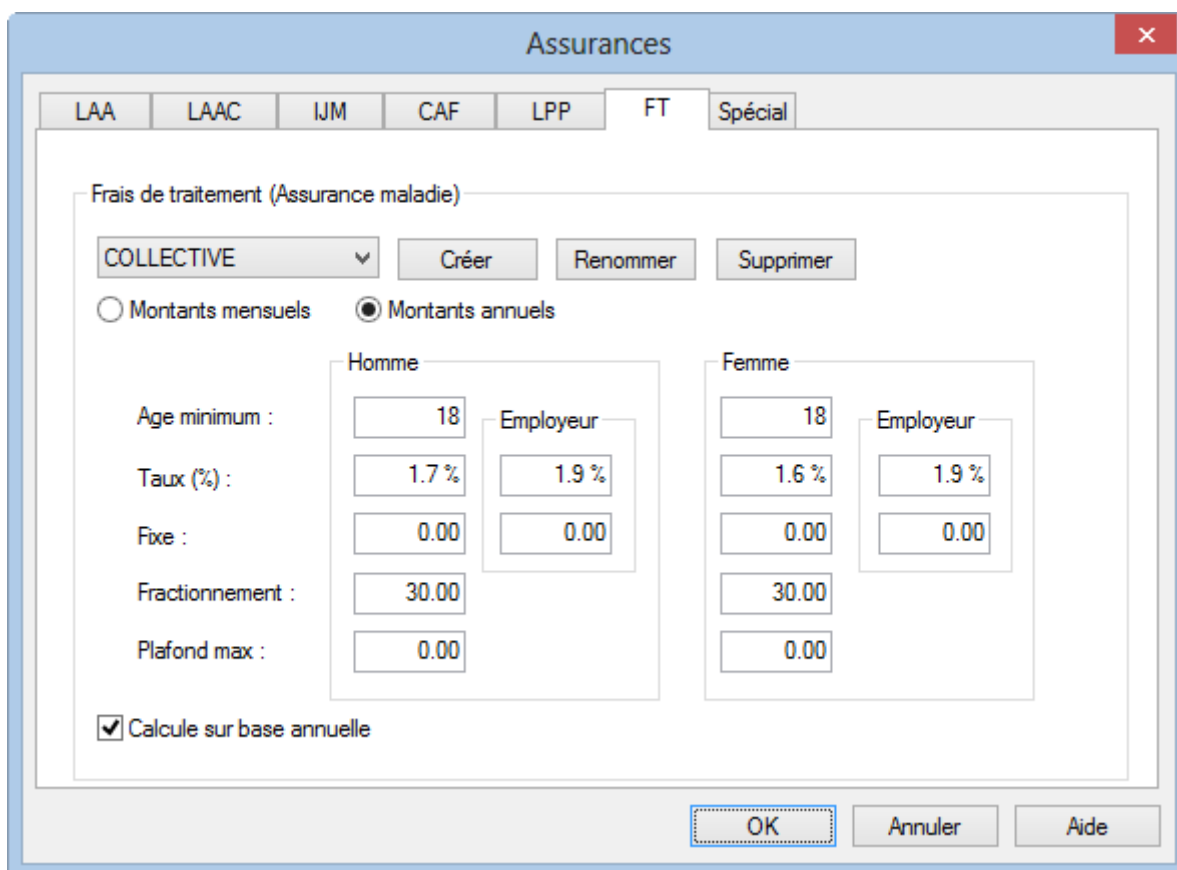
Dans certains cas, il est nécessaire de retenir des cotisations à une assurance maladie collective ou privée couvrant les frais de traitement (FT).

Pour ajouter une définition d'assurance, cliquez sur le bouton *Créer*.

Codes et catégories

Il n'y a pas de code ou de catégorie pour ce type d'assurance, on ne trouvera que le nom de l'assurance dans la rubrique FT dans l'onglet *Assurances* des données de l'employé.

Coefficients



Assurances

LAA LAAC IJM CAF LPP FT Spécial

Frais de traitement (Assurance maladie)

COLLECTIVE Créer Renommer Supprimer

Montants mensuels Montants annuels

	Homme		Femme	
Age minimum :	18	Employeur	18	Employeur
Taux (%) :	1.7 %	1.9 %	1.6 %	1.9 %
Fixe :	0.00	0.00	0.00	0.00
Fractionnement :	30.00		30.00	
Plafond max :	0.00		0.00	

Calcule sur base annuelle

OK Annuler Aide

- *Age minimum* : âge à partir duquel l'employé est soumis à la cotisation.
- *Taux (%)* : taux pour le calcul des cotisations par rapport à la *base pour maladie*.

- *Fixe* : somme en francs prélevée chaque mois de manière fixe. La retenue totale se composera de la somme du montant fixe et de la cotisation selon le taux défini ci-dessus.
- *Fractionnement* : cette valeur détermine si la somme fixe doit être prélevée partiellement pour un employé qui n'a pas travaillé 30 jours. Voici 3 exemples de valeurs de fractionnement :

1 : La somme fixe est prélevée intégralement, quel que soit le nombre de jours travaillés dans le mois.

2 : La moitié de la somme est due pour une occupation de 1 à 15 jours et la totalité de la somme est due pour une occupation de 16 à 31 jours.

30 : La somme est retenue au prorata du nombre de jours travaillés.

- *Plafond max* : limite de salaire soumis aux cotisations en pourcentage. La part de salaire qui dépasse ce plafond est ignorée.